

Un Autre Regard sur notre commune

N° 13 - Février 2012



Après un dernier virage, nous arrivons dans la dernière ligne droite de cette législature, mais rassurez-vous, loin d'être à bout de souffle, nous ne faillirons pas, nous sommes toujours prêts à nous battre pour défendre vos intérêts.

Plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien et nous voulons jusqu'au bout vous prouver que nous avons été authentiques et sincères.

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Conseil communal du 25 août 2011

Aucune remarque n'étant faite sur le rapport de conseil précédent, notre groupe se permet toutefois d'interpeller le bourgmestre sur les rapports de collègues qui nous sont transmis.

Suite à un point de « huis-clos » programmé ce jour, on s'est rendu compte que les rapports qui nous sont transmis ne sont pas aussi complets que ceux qui sont archivés ici.

On a reçu au moins une fois (mais comment savoir si ce n'est pas arrivé plus souvent ?) un rapport qui nous a volontairement été transmis incomplet ou qui a été modifié à posteriori. Est-ce légal ? Y a-t-il des autres cas similaires ?

Qui a décidé de cette démarche ? Le collègue ou la secrétaire ?

Vous avez sans doute oublié qu'aucun document ne peut être soustrait aux conseillers. Or dans ce cas, si nous n'avions pas trouvé ce document (presque un an après l'audition de la personne concernée) en venant consulter l'original du dossier de conseil dans le bureau de la secrétaire, nous aurions été amenés à voter un point délicat sur base d'informations tronquées.

Pourquoi ne pas avoir signalé dans votre rapport de collègue l'existence de ce point pour au moins nous permettre de consulter les documents en interne sans les sortir de la commune ?

Nous voudrions bien savoir ce que la tutelle suggère dans pareil cas et ce qu'elle pense de cette méthode ?

La séance publique portait sur 9 points et ceux-ci ont très vite été réglés.

Il a notamment été question du droit de tirage pour les années 2010-2012 dans le cadre des travaux de voirie, et ce pour quelques modifications du cahier des charges et conditions de marché demandées par le Pouvoir subsidiant.

Des cahiers des charges et conditions de marché ont été établis :

- pour la fourniture de matériel pour le local extrascolaire (estimé 2 680 euros),
- pour la fourniture et pose d'arrêt de neige à l'école de Haut-Fays (estimé à 11 350 euros),
- la réparation de la toiture de l'église de Gembes (estimé à 8 730 euros),
- le remplacement et l'installation de chauffage pour les églises de Porcheresse et Daverdisse (estimés à 33 000 euros chacun).

La discussion s'est ensuite portée sur la politique des déchets et plus précisément sur la collecte en porte-à-porte des encombrants. Il a été décidé comme par le passé d'adhérer à un système de collecte « à la demande » sur base d'inscription auprès de la commune et ce 2 fois par an.

Avant de passer au huis clos qui avait beaucoup plus d'importance, le conseil a également visé les renouvellements de la Grande Moitié des fabriques d'église de Daverdisse et de Gembes.

Conseil communal du 30 septembre 2011

Peu de points sont à l'ordre du jour de ce conseil, en dehors des désignations d'enseignants, sous huis-clos.

Le conseil approuve en premier lieu le cahier des charges et les conditions de marché pour l'acquisition et l'installation de deux imprimantes pour un montant total de 1167,65 € Tvac.

La vente de bois d'automne aura lieu ce 25 octobre. Vingt-deux lots seront proposés à la vente et le conseil arrête les conditions particulières (mode d'adjudication, délais...).

Le bourgmestre présente le point suivant qui a trait à l'amélioration des infrastructures sportives du club de football à Haut-Fays. Le projet serait scindé en deux parties: le réaménagement du bâtiment existant (la buvette et les vestiaires) et la création d'une infrastructure culturelle (projet d'ores et déjà reporté dans le cadre d'un éventuel futur PCDR). Seule donc la première partie est à l'ordre du jour. Même s'il s'agit d'un avant projet (une simple note recto-verso), le tableau qui est inséré nous fait dresser les cheveux. Le montant total, nous laisse pantois, 805.266€ rien que pour l'amélioration et l'agrandissement du bâtiment existant et la création d'un terrain d'entraînement pour les équipes d'âge (avec éclairage). La part communale serait de 437.667€ si le subside est de 46% comme annoncé. La discussion est animée car le montant nous paraît exorbitant. De plus, cet avant-projet (ou en tout cas le peu d'explications) ne tient pas la route : pour le prix des sanitaires on peut se construire une maison (la presse parlant de WC en or !) ou encore nous aurions un éclairage conforme sur un terrain de diabolins alors que le terrain principal n'en a pas ! Et que dire du fait de vouloir faire jouer des enfants de 5 à 8 ans en nocturne. Et ce serait une demande des parents ? Quand on ne sait pas, il vaudrait parfois mieux le reconnaître que d'inventer les réponses.

Lors du vote, nous nous abstenons ; nous ne sommes pas contre un projet raisonnable d'amélioration des infrastructures, mais nous ne pouvons cautionner un tel montant.

La décision de principe de l'aliénation d'une parcelle à la voie de Cribôle est ensuite prise à l'unanimité.

En ce qui concerne l'entretien ordinaire des voiries pour 2011, le marché revient devant le conseil communal vu le dépassement de plus de 10% par rapport à l'estimation initiale. Accord en ce qui concerne ce point.

Le conseil ratifie également la décision du collège pour la prise en charge d'un mi-temps par les finances communales pour le personnel enseignant.

En début de séance, un point a été ajouté à l'ordre du jour. Lors de l'adjudication du bardage du pignon à l'école de Haut-Fays les chenaux ont été oubliés ! Pour que le travail soit effectué correctement, le conseil approuve un supplément de 1104,88€ tvac.

Différents points sont enfin discutés :

- les mises à jour tardives du site internet communal et le non-renseignement des dates de fermetures de l'administration,
- la taille des haies et le fauchage,
- le comportement des conducteurs dans le village (principalement sur le chemin du parc à container) et la problématique des parkings sur la voie publique.

Enfin, il sera à nouveau question de la réalisation de la passerelle du « pic-vert ». On peut se rendre compte qu'il est désormais impossible de sortir les bois en long au passage à gué sans abîmer celle-ci. Un échevin répond que les passages à gué vont être supprimés. Mais comment la commune et les particuliers vont-ils vidanger leurs bois ?

Conseil communal du 08 novembre 2011

Le conseil débute par une présentation des Postes Médicaux de Garde « Luxembourg-Dinant ». Cette allocution nous est détaillée par le docteur Baijot. Sept postes ont été retenus sur le territoire de notre province et l'arrondissement de Dinant. Les critères de sélection sont : un service de proximité maximal, un nombre minimum de médecins dans chaque PMG & des moyens de communication et une position centralisée.

Pour notre commune, c'est Bièvre. Le médecin effectuera des gardes de 12 heures au PMG, avec 2 ou 3 médecins en journée et un seul la nuit. Il y aura toujours les visites à domicile et également possibilité de prendre et ramener des malades à leur domicile. Ce poste fonctionnera les week-ends et jours fériés. Le reste de la semaine, la garde se fera toujours comme avant (Gedinne ou Wellin suivant les villages).

Après l'approbation du rapport précédent, nous passons aux modifications budgétaires (les secondes de l'année) qui sont acceptées. A ces dernières s'ajoute une demande de subside exceptionnel de la salle Saint-Remacle, prévu pour la réparation de la toiture et l'achat de tables. Nous posons la question à savoir pourquoi nous accepterions, alors qu'un même achat (tables) avait fait l'objet d'une demande et avait été refusé pour le cercle Saint-Gérard. Après de nombreux méandres, notre bourgmestre nous répond que ce n'est pas exactement la même situation et réclame des factures pour justifier le subside.

Le troisième point ; l'éternelle pierre d'achoppement : les taxes communales. Sont votés à l'unanimité : les centimes additionnels, l'IPP, la redevance pour renseignements urbanistiques aux notaires, les redevances pour gestion des déchets à l'extraordinaire, la taxe de séjour, les taxes sur immeubles inoccupés, la redevance pour la photocopie de documents. Nos avis sont partagés concernant le montant de la taxe de secondes résidences et surtout une fois de plus nous nous opposons au mode de calcul de la taxe sur l'enlèvement des immondices. S'il est vrai que le forfait n'a pas été augmenté (nous imaginons aisément pourquoi), le poids au kilo est passé de 0,14 à 0,19 euros.

Le point suivant est le programme d'actions de l'ancrage communal. Le code du logement confie à chaque commune, l'élaboration d'un programme communal en matière de logement. Les exigences sont inaccessibles pour notre commune. Exemple : un nombre de logements sociaux qui frise l'indécence. Avec la meilleure volonté, nous ne pouvons accéder aux demandes : construire des logements sociaux étant donné le manque de travail, de service, de commerces, qui pourrait venir s'y installer ? Voulons-nous une cité sans ressources voire un ghetto ? Le vote sera de 5 contre 4.

Nous adoptons ensuite les cahiers de charge concernant l'achat d'une balayeuse pour la voirie et une lame de déneigement. Nous approuvons l'acquisition de mobilier pour l'école de Haut-Fays.

Une décision de principe nous est demandée pour la création d'un parc naturel couvert par la Zone Semois et Lesse. L'adhésion impliquerait une intervention financière de 5.000 euros par commune pour le montage du dossier et une contribution annuelle de 1.500 euros pour Daverdisse. Ce parc permettrait de pérenniser les projets européens en cours sur le territoire et d'assurer son développement tant du point de vue économique que social et environnemental. Acceptation de principe, ensuite il faudra voir les différentes potentialités.

Après une demande de permis d'urbanisme avec avis défavorable du service d'Arlon pour un terrain à Daverdisse, le projet étant situé en avant d'une zone d'aménagement communal concerté, la commune décide de préserver cette zone d'aménagement communal, d'où il sera nécessaire de réaliser une voirie de pénétration, qui nécessitera une emprise d'environ dix mètres de large.

Le dernier point est la notification de l'acquisition de deux scies sauteuses pour le service ouvrier.

Conseil communal du 8 décembre 2011

Après avoir approuvé quelques modifications budgétaires du CPAS, est voté un douzième provisoire pour le mois de janvier 2012. En effet comme chaque année, tant que le budget de l'année n'est pas élaboré, le conseil doit accepter ce douzième provisoire afin de pouvoir assurer le paiement des dépenses ordinaires. Madame la secrétaire nous informe que le budget est presque prêt, Monsieur le bourgmestre précise qu'il devrait nous être présenté très prochainement : peut-être même avant la fin de l'année (ce serait la première fois !).

Le conseil décide d'accepter un cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour la création d'un espace de rangement pour entreposer du matériel au centre touristique. En ce qui concerne ce projet proprement dit : l'emplacement reste à préciser, le budget est inconnu et on ne sait pas qui devra le réaliser (le personnel communal ou une entreprise extérieure ?) ... à suivre

Nous sommes heureux de voir enfin apparaître une décision sur le sujet suivant. En effet, nous le réclamons depuis 5 ans : la réfection de la rue de Porcheresse à Gembes était mise de côté depuis le début de cette législature. La réalisation des travaux (qui, rappelez-vous, n'était pas une priorité) apparaît tout d'un coup comme urgente ... tant mieux ! Les subventions à recevoir seraient de l'ordre de maximum +/- 35 % du coût HTVA, à condition de faire les trottoirs, et ce sans certitude.

Quelques modifications au règlement de police ont été apportées. Notre groupe fait quelques remarques à propos de ce règlement qui nous semble tellement théorique et qui pour certains points ne sera jamais appliqué. Par exemple l'interdiction pour les scouts (ou toute autre personne) de quémander ... ils l'ont toujours fait et ils le feront toujours et qui pourrait les empêcher ! L'interdiction de vendre, distribuer et consommer des boissons spiritueuses (supérieures à 15°) nous semble également difficilement applicable alors que nous sommes à la veille des marchés de Noël ... Dans ce règlement, on parle également de l'affichage des dates de chasse, une question est donc posée par rapport à un locataire qui a organisé une battue à une date non prévue. Le bourgmestre préfère répondre à huis clos !

La Commission Communale de l'Accueil (CCA) s'est réunie et son rapport est présenté pour approbation. Cette commission a-t-elle encore un sens à partir du moment où le collège ne tient pas compte de ses remarques ? Explication : la CCA faisait des recommandations concernant un futur engagement pour l'extrascolaire. Était-ce judicieux ou non ? De toute façon, le conseil n'en a même pas été informé lorsque les conditions de recrutement ont été votées.

Sont ensuite communiqués pour approbation les points portés à l'ordre du jour des Assemblées Générales des différentes intercommunales.

Le conseil prend finalement acte de la désignation de la conseillère en logement qui a pris ses fonctions et qui est au service de la population, nous lui souhaitons la bienvenue.

Conseil communal du 26 janvier 2012

Ce premier conseil de l'année commence par la présentation du budget, voici le commentaire que nous avons lu en séance :

Il aura fallu une législature complète, mais on y est (ou presque) : un budget en début d'exercice ! Preuve que les excuses des exercices précédents étaient « bidons ». De plus, il faut féliciter l'administration, car les documents de travail reçus sont complets, lisibles et nos remarques ont été prises en compte.

D'année en année, l'érosion du boni général et le respect de la limite du déficit inférieur au tiers boni deviennent agaçants. Nous n'avons jamais de budget en équilibre.

De plus, contrairement à vos dires, nous ne sommes pas très inférieurs à la limite. Chaque année, vous procédez à des prélèvements de +/- 150.000 euros sur votre compte ordinaire. Ceux-ci apparaissent bien dans le tableau des dépenses du service ordinaire mais au moment du tableau récapitulatif, ils sortent de l'exercice (sans non-plus être repris aux exercices antérieurs, ce qui est logique). Mais cela vous permet de nous annoncer un mali de 131.000,- euros alors que d'après le tableau de synthèse en introduction du budget (qui lui reprend l'ensemble de vos prévisions à l'ordinaire) le résultat présente un mali annuel de 289.000,- euros.

Votre rapport justifie une diminution globale de 102.000,- euros de dépense par, entre autre, un recours systématique aux marchés publics ou encore une volonté déterminée de générer des économies tout en maintenant l'éventail des services offerts. Deux questions se posent : est-ce réalisable ? Et, si oui, pourquoi alors cela n'a-t-il pas été fait avant ? Deux exemples parmi d'autres : comment peut-on budgéter une diminution de 35% des dépenses en combustibles (par rapport au compte 2010) pour l'administration générale avec la hausse actuelle du prix du mazout ? Comment cette année (et c'est tant mieux) arrivez-vous à diminuer de 40% les frais de réception (sachant en plus que vous allez certainement inaugurer la nouvelle maison communale) ?

A l'extraordinaire, nous sommes d'accord avec certaines dépenses budgétées (nous sommes heureux de voir enfin apparaître la rue de Porcheresse à Gembes !) pour autant que les réalisations suivent.

En conclusion, nous acceptons de voter la dotation à la zone de police et les subsides aux diverses associations, mais pas votre budget.

Second point de ce jour : les responsables du comité de la salle Saint Remacle demandent un subside exceptionnel. Ce subside se monte à la somme de 1581,47 € pour des travaux de réfection à la toiture et l'achat de mobilier. Le subside accordé est de 70% pour l'immobilier et de 50% pour le mobilier.

Nous recevons l'information sur la vérification de la caisse communale par Monsieur le Commissaire d'Arrondissement.

Le budget du CPAS est approuvé à l'unanimité. Les recettes de l'exercice se chiffrent à la somme de 332.092,18€ et les dépenses pour 327.166,95€ soit un boni de 4.925,23€. L'intervention communale est de 178.347,23€.

Pour son budget 2012, la Fabrique d'Eglise de Daverdisse reçoit un visa défavorable pour ne pas s'être conformée au montant établi en accord avec le collège, concernant le traitement du Clerc. Le montant convenu était de 350€ et non 1770€ comme indiqué au budget : une fameuse différence pour les finances de la commune. Le bourgmestre annonce que les Fabriques devraient recevoir un appui au niveau communal pour établir comptes et budgets sans avoir recours à un clerc.

Les voiries de Gembes et du Mont reçoivent une dénomination distincte pour chaque voirie. Voici ce qu'il est proposé pour les différents tronçons :

- 1) le tronçon sis au Mont de la sortie de Gembes en allant vers Sclassin : rue de la Chapelle,
- 2) le tronçon sis au Mont allant vers Rancenne : route du Maquis,
- 3) le tronçon sis au Mont se dirigeant vers Sclassin via le chemin de la Rochette : chemin de la Rochette,
- 4) le tronçon sis au Mont et se dirigeant vers Graide : route du Pont Gahy,
- 5) le tronçon sis à Gembes partant du centre du village jusqu'au croisement près du Cercle St Gerard : rue des Ecoles comme actuellement,
- 6) le tronçon sis à Gembes se dirigeant vers Wellin : route de l'Ordenne,
- 7) le tronçon sis à Gembes se dirigeant vers les lieux-dits « Douaire » « mohu » : chemin du Chênélisse,
- 8) le tronçon sis à Gembes rejoignant la rue de la Culée : rue du Champ du Four,
- 9) le tronçon sis à Gembes qui se dirige vers Porcheresse : rue de Porcheresse comme actuellement,

- 10) le tronçon sis à Gembes se dirigeant vers la gare (ancien vicinal) : rue de la Gare,
- 11) le tronçon sis à Gembes séparant la rue de Porcheresse par un muret : ruelle de Gossau,
- 12) le tronçon sis à Gembes se dirigeant vers le point de vue : route de Roïse,
- 13) le tronçon sis à Gembes se dirigeant vers Porcheresse via la côte de la forêt, aurait la dénomination : Par delà l'Eau,
- 14) la rue de la Strée (Strée signifiant rue) devient : La Strée.

Le conseil approuve le cahier des charges pour l'achat du petit matériel pour le service de voirie, différentes firmes seront contactées. Le montant du marché est estimé à 6.128,65€.

Le cahier des charges et les conditions de marché pour le placement d'une signalétique à la maison communale sont approuvés.